



**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

**Ministère de l'Économie et des
Finances**

**Ministère de l'Aménagement
du territoire, de la Ruralité et
des Collectivités territoriales**

**Ministère du Logement
et de l'Habitat durable**

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

**Ministère de la Ville, de la
Jeunesse et des Sports**

Paris, le 13 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais : Remise du rapport de Jean-Louis Subileau en vue d'un contrat partenarial d'intérêt national

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont reçu vendredi le rapport de Jean-Louis Subileau*, Grand Prix de l'Urbanisme, sur le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. A dimension interministérielle, le rapport ouvre une nouvelle phase de travail ayant pour but d'élaborer un contrat partenarial d'intérêt national en faveur du bassin minier.

Territoire complexe façonné par son histoire industrielle, le bassin minier a subi de plein fouet les crises économiques successives. Sa population est aujourd'hui confrontée à de grandes difficultés sociales ainsi qu'à une forte dégradation de son environnement économique et urbain.

Comme annoncé le 29 juin à Lens par le Premier Ministre, une mission interministérielle a été confiée à Jean-Louis Subileau, Grand Prix de l'Urbanisme, entouré de deux membres du Conseil général de l'environnement et du développement durable et d'une Inspectrice du ministère de la Culture. Cette mission avait pour objectif de faire des propositions visant à améliorer rapidement et visiblement les conditions de vie et de logement des habitants de ce territoire.

Ainsi, le rapport remis ce matin aux ministres formule des propositions sur plusieurs champs :

- La réhabilitation des cités minières ;
- La mise en valeur des sites miniers majeurs et de leur environnement paysager ;
- L'amélioration du cadre de vie des habitants, et notamment le renforcement des centralités urbaines ;
- Les conditions de déplacements ;
- L'amélioration de la compétitivité économique et de la formation.

Pleinement inscrite dans une dimension interministérielle pour définir les actions à entreprendre, le rapport pose les bases d'un projet partagé avec les collectivités de requalification urbaine, ouvert, inventif s'appuyant sur le capital social, humain et urbain du territoire et donnant des pistes de propositions concrètes et opérationnelles.

La remise de ce rapport ouvre une nouvelle phase de travail sur les cités minières, qui sera menée conjointement entre l'État, les collectivités, les acteurs du territoire, les bailleurs sociaux, et aura pour but d'élaborer un contrat partenarial d'intérêt national en faveur du bassin minier.

*Jean-Louis Subileau, grand prix de l'urbanisme, qui a dirigé Euralille travaille depuis huit ans au côté des collectivités de ce bassin à la définition et la conduite de projets qui, notamment à travers "Euralens", ont commencé à marquer très positivement le territoire.

Retrouvez en ligne :

- le rapport de Jean-Louis Subileau « Préfiguration d'un contrat partenarial d'intérêt national pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais ;
- le carnet de plans du rapport ;
- les annexes du rapport ;
- la synthèse du rapport ;
- la présentation du rapport à la presse ;
- le [communiqué de presse](#).

Contact presse :

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer : 01 40 81 78 31

Ministère de l'Economie et des Finances : 01 53 18 41 13

Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales : 01 44 49 89 13

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

Ministère de la Culture et de la Communication : 01 40 15 83 31

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : 01 49 55 34 67

55 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS

www.logement.gouv.fr